

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 9 septembre 2016

1^{ère} Commission

N° CP-2016-8-1-5

Service instructeur

Direction des Finances

Service consulté

**GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT
O.P.H. HABITATS DE HAUTE-ALSACE
RÉHABILITATION DE 24 LOGEMENTS À GUEBWILLER**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie d'emprunt intégrale à l'O.P.H. Habitats de Haute-Alsace relative à un prêt d'un montant de 432 000 €, pour le financement d'une opération de réhabilitation de 24 logements à Guebwiller.

Au cours de sa séance du 26 juin 2015 (CG-2015-6-12-8) le Conseil départemental a donné délégation à la Commission permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de l'O.P.H. Habitats de Haute-Alsace relative à une demande de garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 432 000 € à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour financer une opération de réhabilitation de 24 logements collectifs situés 10 rue Charles Kienzl à Guebwiller.

Cette opération a fait l'objet d'une convention départementale de partenariat et de subvention en date du 18 décembre 2015.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 602 911,88 € est prévu selon le tableau ci après :

Prêt C.D.C. Eco-prêt	432 000 €
Subvention région	108 000 €
Subvention CD68	79 200 €
Fonds propres	446 363,17 €
TOTAL	1 065 563,17 €

Les caractéristiques du prêt de la C.D.C.pour lequel la garantie est demandée sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt	Eco-prêt
Identifiant de la Ligne du Prêt	5121187
Montant de la Ligne du prêt	432 000 €
Commission d'instruction	0 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de la période	0,5 %
TEG de la Ligne du Prêt	0,5 %
Phase d'amortissement	
Durée	25 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,25 %
Taux d'intérêt ¹	0,5 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité forfaitaire 6 mois
Modalité de révision	DR
Taux de progressivité des échéances	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360

¹Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

Ce prêt peut bénéficier d'une caution intégrale, s'agissant d'opérations entrant dans le champ des modalités d'octroi au titre de la délégation de la compétence logement au Département.

Les dispositions en la matière prévoient l'octroi d'une caution à 100 %, sans implication de la commune d'implantation et sans prise de sûreté, pour le financement des opérations de réhabilitation thermique du parc existant (rapport CG-2013-3-1-3 du 21.06.2013).

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 nature 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN